

AIDES AUX VACANCES ENFANTS

Le COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE propose une Aide aux Vacances pour un maximum de 14 jours dans l'année.

ENFANTS de moins de 18 ans partant en :

- ✓ Voyages d'études, en France. } *Hors Vacances Scolaires*
- ✓ Classes de Neige, de Mer, de Découverte, Verte, } " " "
- ✓ Colonies de Vacances, Camps et Divers } avec Hébergement
- ✓ Centres Aérés, Centres de loisirs } sans Hébergement
- ✓ Séjours Linguistiques, Stages à l'étranger (non rémunérés) pendant la scolarité.
- ✓ Licence sportive (enfants de - 18 ans)

Tarif journalier :

Agents	9 €
Collaborateurs	7 €
Cadres	5 €

Forfait Licence Sportive : 15 €

FORMALITES à accomplir :

☺→ Remplir **correctement** l'imprimé « vacances enfants » et l'adresser, dès le retour de l'enfant, accompagné de la **FACTURE JUSTIFICATIVE**, au CSE qui effectuera le **règlement par virement sur votre compte bancaire.**

La **FACTURE JUSTIFICATIVE** comportera **lisiblement** : le *NOM*, l'Adresse complète et le N° de téléphone de l'organisme.

- ⊗→ **ATTENTION** : - Pour les Factures sur papier libre, ou incorrectes, le règlement ne sera pas effectué !
- Le Comité Social et Economique pourra vérifier l'authenticité des renseignements fournis.
 - La demande de remboursement sera acceptée dans un délai de 6 mois à compter de la date du justificatif (facture, attestation, etc...)